

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 2 mai 2022, à compter de 20h00, avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillé, Messieurs les conseillers Georges Forcier, Éric Tessier, Jean Beaubien, Pierre Provost et Mesdames les conseillères Mélanie Parenteau et Karine Descheneaux

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Sont aussi présents 3 citoyens.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillé, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 2022-05-054

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Éric Tessier
Et appuyée par Karine Descheneaux
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Séance extraordinaire du 24 janvier 2022
Séance du 4 avril 2022
Séance extraordinaire 25 avril 2022

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Comptes à payer

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Purges du réseau d'aqueduc

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 13 – Schéma de couverture du risque en sécurité incendie

6.2 Résolution de participation au projet de radiocommunication de la MRC de Pierre-De-Saurel

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Avis de motion règlement numéro XXXXXXXX amendant le règlement de zonage n° 206-2020 afin de permettre l'ajout de l'usage industrie de classe A et B dans la zone A7.

9. LOISIRS ET CULTURE

10. SUJETS DIVERS

10.1 Participation au défi des pissenlits 2022

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution numéro 2022-05-055

Séance extraordinaire du 24 janvier 2022

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

Sur proposition de Jean Beaubien
Appuyée par Georges Forcier
Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022.

Résolution numéro 2022-05-056

Séance du 4 avril 2022

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

Sur proposition de Karine Descheneaux
Appuyée par Mélanie Parenteau
Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 4 avril 2022.

Résolution numéro 2022-05-057

Séance extraordinaire du 25 avril 2022

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

Sur proposition de Éric Tessier
Appuyée par Jean Beaubien
Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2022.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Comptes à payer

Résolution numéro 2022-05-058

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Pierre Provost
il est résolu unanimement

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 14 413,81 \$.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Purges du réseau d'aqueduc

Résolution numéro 2022-05-059

Sur proposition de Karine Descheneaux,
Appuyée par Mélanie Parenteau
il est résolu unanimement

Que l'exécution des purges du réseau d'aqueduc soit confiée à la Régie d'aqueduc Richelieu Centre;

Que les purges soient exécutées sur une base mensuelle par une personne qualifiée et apte à les faire;

Que la régie soit autorisée à effectuer les inspections printanières des bornes et du réseau;

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 13 – Schéma de couverture du risque en sécurité incendie

Résolution numéro 2022-05-060

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009;

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

Considérant que l'an 13 correspond à la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

Considérant que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la municipalité de Saint-Gérard-Majella en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

Considérant qu'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du conseil municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Jean Beaubien
Appuyé par Georges Forcier
Et résolu unanimement :

Que le rapport municipal d'activités de l'an 13, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique (MSP).

6.2 Résolution de participation au projet de radiocommunication de la MRC de Pierre-De-Saurel

Résolution numéro 2022-05-061

Considérant que la municipalité de Saint-Gérard-Majella a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes municipaux concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que les municipalités de Saint-Aimé, Massueville, Saint-Gérard-de-Majella, Yamaska, Saint-David, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Ours, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel et Sorel-Tracy, en plus la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac et la Régie intermunicipale de la protection incendie Louis-Aimé-Massue, désirent présenter, via la MRC, un projet d'étude de diagnostic des besoins en radiocommunication du territoire de la MRC de Pierre-De Saurel pour ses services de sécurité incendie ainsi que pour la sécurité civile dans le cadre de l'aide financière;

Considérant également que la MRC de Pierre-De Saurel et les municipalités désirent se conformer à l'action 18 du plan de mise en œuvre de leur nouveau schéma de couverture de risques en maintenant, améliorant et uniformisant les appareils de communication et les fréquences misent à la disposition des SSI/Régies;

Considérant que la MRC et les municipalités/SSI ont effectué une étude de couverture des radiocommunications à travers leurs territoires;

Considérant que l'étude effectuée à travers le territoire a mis en évidence des lacunes de couverture régionale et d'équipements locaux et régionaux en matière de radiocommunication;

En conséquence,

Il est proposé par Georges Forcier
Appuyé par Karine Descheneaux
Et résolu unanimement :

Que le conseil de s'engage à participer au projet de radiocommunication de la MRC de Pierre-De-Saurel ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt, par la MRC de Pierre-De Saurel, du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que le conseil municipal nomme la MRC de Pierre-De Saurel comme organisme responsable du projet.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

RIEN

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 216-2022 modifiant le règlement de zonage n° 206-2020 afin de permettre l'ajout de l'usage industrie de classe A et B dans la zone A7.

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Éric Tessier, qu'à une séance prochaine du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter les usages suivants pour la zone A-7 :
 - Groupe industriel : Industries de classe A
 - Groupe industriel : Industries de classe B
- D'ajouter la note (6) dans la section Description des renvois. Le contenu de la note (6) est le suivant :

« (6) L'usage s'applique uniquement pour les lots où un bâtiment commercial/industriel est déjà présent. »

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est présentée et déposée et remise aux membres du conseil. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Les sujets suivants sont discutés :

- ✓ L'activité de distribution d'arbres aura lieu le 25 mai 2022.
- ✓ Des discussions ont lieu présentement afin de permettre aux enfants de Saint-Gérard-Majella de participer aux activités du camp de jour de Saint-David pour l'été 2022.

9.2 Achats de bacs à fleurs et d'un panier de basketball

Résolution numéro 2022-05-062

Sur proposition de Mélanie Parenteau,
Appuyée par Georges Forcier
Il est résolu unanimement

D'autoriser l'achat de trois bacs à fleurs pour mettre à l'extérieur du bureau municipal. Ceux-ci seront placés et remplis lors de l'activité de distribution d'arbres.

D'autoriser l'achat d'un panier de basketball qui sera installer lui aussi à l'extérieur du bureau municipal.

10. SUJETS DIVERS

10.1 Participation au défi des pissenlits 2022

Résolution numéro 2022-05-063

Considérant que les abeilles sont des insectes qui en plus d'être utile à l'humain, le sont pour la nature ;

Considérant que les abeilles participent largement à la chaîne alimentaire des humains en pollinisant les arbres fruitiers ;
Considérant que le nombre d'abeilles est en décroissance et que la nourriture pour celles-ci se fait rare en mai ;
Considérant que les pissenlits sont parmi les premières fleurs du printemps et consistent en une nourriture essentielle pour la survie des abeilles ;

En conséquence,

Il est proposé par Éric Tessier
Appuyé par Pierre Provost
Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal déclare le mois de mai comme étant le mois du « Défi des pissenlits » et incite la population qui le désire, à laisser pousser les pissenlits sur leur terrain afin de procurer une nourriture pour les abeilles.

10.2 Ajout de murs à La Bouquinerie

Afin de permettre une meilleure gestion des prêts de livres, il est discuté d'ajouter des sections de murs amovibles à La Bouquinerie située au bureau municipal.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Louis St-Germain, citoyen, mentionne que le couvert de la valve au coin du rang Saint-Antoine et de la route Marie-Victorin n'est toujours pas remplacé, et que lorsque des tracteurs ou camions passent, le couvert ressort. Les conseillers s'entendent pour aller remplacer le couvert par celui d'une autre valve située où il n'y a pas de circulation automobile.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 2022-05-064

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Mélanie Parenteau,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20 h 16.

Marie Léveillé
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil 2 mai 2022. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 6 juin 2022.